



PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 4 septembre 2024 à 9 h en la salle du conseil de l’hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, via l'application Teams, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20240904-3098

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT - COMITÉ EXÉCUTIF -
CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, à participer au Sommet des leaders d'exécutif les 5 et 6 septembre 2024 à Sherbrooke, au montant de 867,85 \$.

(CT:1813583)
(SD-2024-4428)

CE-20240904-3099

REDDITION DE COMPTES - VIREMENT DE CRÉDITS -
RÉSERVE POUR LES DÉPENSES GÉNÉRALES DE MOINS DE
100 000 \$ - JUIN 2024

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de reddition de comptes sur les virements de crédits de la réserve pour les dépenses générales de moins de 100 000 \$ approuvés par le directeur général pour le mois de juin 2024, préparé par la Direction générale, et ce, conformément au Règlement numéro L-12431.

(SD-2024-4030)

CE-20240904-3100

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ENTENTE DE
COLLABORATION - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ANGUS

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'approuver l'entente de collaboration à intervenir entre la Ville de Laval et la Société de développement Angus (SDA) visant la planification et la coordination de la réalisation de la phase 1 du développement du Carré Laval et d'autoriser, conditionnellement au respect des conditions prévues à l'entente, l'octroi des emphytéoses qui y sont prévues;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-4328)

CE-20240904-3101

RECOMMANDATION AU CONSEIL - INDEMNITÉ MAJORÉE - EXPROPRIATION - LOT 4 202 507

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la majoration de 351 000 \$ de l'indemnité provisionnelle pour l'acquisition par voie d'expropriation du lot 4 202 507 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement.

(CT:1812932)
(SD-2024-4347)

CE-20240904-3102

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - CONVENTION DE RÈGLEMENT HORS COUR QUANT À L'INDEMNITÉ DÉFINITIVE D'EXPROPRIATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la convention de règlement hors cour quant à l'indemnité définitive d'expropriation à intervenir entre Ville de Laval et Giuseppina Cucuzzella, au montant de 719 000 \$, pour l'acquisition par voie d'expropriation du lot 4 202 507 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'entente;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1812932)



(SD-2024-4347)

CE-20240904-3103

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS ET
DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense de 351 000 \$, dont un montant de 74 768 \$, pris à même les fonds disponibles au Règlement L-12726-F, et un montant de 276 232 \$, pris à même les fonds disponibles au Règlement L-12727-F, pour défrayer l'indemnité définitive d'expropriation dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation du lot 4 202 507 du cadastre du Québec, situé aux 18-18B, boulevard des Laurentides, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement;

aux montants ci-dessus mentionnés s'ajoutent les taxes si applicables;

le tout conditionnellement à l'approbation de la majoration de l'indemnité définitive d'expropriation et à l'acquisition dudit lot par le conseil municipal.

(CT:1812932)
(SD-2024-4347)

CE-20240904-3104

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12726-F

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12726-F, un montant de 74 800 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, dans le cadre de l'indemnité définitive d'expropriation pour l'acquisition du lot 4 202 507 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement, conditionnellement à l'approbation de l'indemnité définitive d'expropriation et à l'acquisition dudit lot par le conseil municipal.

(CT:1812932)
(SD-2024-4347)

CE-20240904-3105

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12727-F

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12727-F, un montant de 276 300 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, dans le cadre de l'indemnité



définitive d'expropriation pour l'acquisition du lot 4 202 507 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement, conditionnellement à l'approbation de l'indemnité définitive d'expropriation et à l'acquisition dudit lot par le conseil municipal.

(CT:1812932)
(SD-2024-4347)

CE-20240904-3106

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ACCEPTATION - OFFRE
DE VENTE - LOT 5 300 269

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'accepter l'offre de Société de gestion Génération inc., leurs représentants, successeurs ou ayants droit, de vendre à la Ville pour la somme de 1 500 000 \$ le lot 5 300 269 du cadastre du Québec, d'une superficie de 92 787,3 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions de la promesse de vente, nécessaire à des fins de conservation (Bois d'Auteuil);

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer l'acte notarié requis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1813646)
(SD-2024-4446)

CE-20240904-3107

MANDAT - ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DES SOLS - LOT 5
300 269

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de mandater Stantec Experts-conseils ltée pour effectuer une étude de caractérisation environnementale des sols sur le lot 5 300 269 du cadastre du Québec, au montant de 46 325,98 \$, le tout conformément aux dispositions du contrat OS-SP-30229, nécessaire avant de procéder à l'acquisition dudit lot.

(CT:1813646)
(SD-2024-4446)

CE-20240904-3108

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS ET
DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense de 1 500 000 \$, prise à même les montants comptabilisés à titre de revenus reportés (Fonds de parcs et terrains de jeux), pour défrayer l'acquisition du lot 5 300 269 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins de conservation (Bois d'Auteuil);

d'approuver une dépense de 40 292,22 \$, prise à même les montants comptabilisés à titre de revenus reportés (Fonds de parcs et terrains de jeux), pour défrayer l'étude de caractérisation environnementale des sols sur ledit lot;

aux montants ci-dessus mentionnés s'ajoutent les taxes si applicables.

(CT:1813646)
(SD-2024-4446)

CE-20240904-3109

RÉSOLUTION AMENDÉE - VENTE - PLACEMENTS KASSAR INC.

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20240814-2877, le comité exécutif autorisait la vente à Placements Kassar inc., leurs représentants, successeurs ou ayants droit, le lot 1 289 333 du cadastre du Québec pour la somme de 35 000 \$, d'une superficie de 204,4 mètres carrés, les frais notariés et de radiation, s'il y a lieu, étant à la charge de l'acquéreur, le tout selon les conditions mentionnées dans la promesse d'achat;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée quant au nom de la compagnie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLUTION À L'UNANIMITÉ:

d'amender la résolution CE-20240814-2877 afin de remplacer le nom de la compagnie par «Placements Kasser inc.».

(SD-2024-4490)

CE-20240904-3110

RÉSOLUTION AMENDÉE - ACCEPTATION - OFFRE DE VENTE - LOT 2 072 140

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20240612-2108, le comité exécutif acceptait l'offre de M. Giuseppe Guerrieri, ses représentants, successeurs ou ayants droit, de vendre le lot 2 072 140 du cadastre du Québec pour la somme de 2 100 \$, d'une superficie de 643 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions de la promesse de vente,



nécessaire à des fins de remembrement de la zone agricole permanente (site de remembrement numéro 21);

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée quant au nom du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'amender la résolution CE-20240612-2108 afin de remplacer le nom du propriétaire par «Giuseppe Gurreri».

(SD-2024-4494)

CE-20240904-3111

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 21 août 2024 à 9 h.

(SD-2024-4462)

CE-20240904-3112

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 21 août 2024 à 9 h 26.

(SD-2024-4462)

CE-20240904-3113

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-975

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un spécialiste en gestion des serveurs pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information pour le programme «Développement et acquisition de logiciels divers», au montant de 159 044,92 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-975, lot 3.

(CT:1813140)

(SD-2024-4371)



CE-20240904-3114	DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12982-F - CONTRAT DOS-975 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12982-F, un montant de 145 300 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans. (CT:1813140) (SD-2024-4371)
CE-20240904-3115	RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13138 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13138 modifiant le Règlement L-13096 concernant le Régime de retraite des employés non syndiqués de la Ville de Laval. (SD-2024-3630)
CE-20240904-3116	AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13138 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13138 modifiant le Règlement L-13096 concernant le Régime de retraite des employés non syndiqués de la Ville de Laval. (SD-2024-3630)
CE-20240904-3117	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RÈGLEMENT L-13138 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13138 modifiant le Règlement L-13096 concernant le Régime de retraite des employés non syndiqués de la Ville de Laval. (SD-2024-3630)



CE-20240904-3118	RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13139 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13139 modifiant le Règlement L-13049, tel qu'amendé par le Règlement L-13097, concernant le Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval. (SD-2024-3672)
CE-20240904-3119	AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13139 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13139 modifiant le Règlement L-13049, tel qu'amendé par le Règlement L-13097, concernant le Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval. (SD-2024-3672)
CE-20240904-3120	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RÈGLEMENT L-13139 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13139 modifiant le Règlement L-13049, tel qu'amendé par le Règlement L-13097, concernant le Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval. (SD-2024-3672)
CE-20240904-3121	RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13140 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement



numéro L-13140 modifiant le Règlement L-13048 concernant le Régime de retraite des policiers de la Ville de Laval.

(SD-2024-3674)

CE-20240904-3122

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13140

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13140 modifiant le Règlement L-13048 concernant le Régime de retraite des policiers de la Ville de Laval.

(SD-2024-3674)

CE-20240904-3123

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RÈGLEMENT L-13140

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13140 modifiant le Règlement L-13048 concernant le Régime de retraite des policiers de la Ville de Laval.

(SD-2024-3674)

CE-20240904-3124

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13136

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13136 modifiant le Règlement L-13044, tel qu'amendé par le Règlement L-13097, concernant le Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Laval.

(SD-2024-4478)

CE-20240904-3125

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13136

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:



de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13136 modifiant le Règlement L-13044, tel qu'amendé par le Règlement L-13097, concernant le Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Laval.

(SD-2024-4478)

CE-20240904-3126

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13136

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13136 modifiant le Règlement L-13044, tel qu'amendé par le Règlement L-13097, concernant le Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Laval.

(SD-2024-4478)

CE-20240904-3127

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-13137

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13137 modifiant le Règlement L-13045 concernant le Régime de retraite des employés de bureau de la Ville de Laval.

(SD-2024-4480)

CE-20240904-3128

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13137

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13137 modifiant le Règlement L-13045 concernant le Régime de retraite des employés de bureau de la Ville de Laval.

(SD-2024-4480)

CE-20240904-3129

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13137



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13137 modifiant le Règlement L-13045 concernant le Régime de retraite des employés de bureau de la Ville de Laval.

(SD-2024-4480)

CE-20240904-3130

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-13141

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13141 modifiant le Règlement L-13046 concernant le Régime de retraite des cols bleus de la Ville de Laval.

(SD-2024-4481)

CE-20240904-3131

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13141

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13141 modifiant le Règlement L-13046 concernant le Régime de retraite des cols bleus de la Ville de Laval.

(SD-2024-4481)

CE-20240904-3132

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13141

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13141 modifiant le Règlement L-13046 concernant le Régime de retraite des cols bleus de la Ville de Laval.

(SD-2024-4481)

CE-20240904-3133

RECOMMANDATION AU CONSEIL - REMBOURSEMENT
DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte des demandes de remboursement des dépenses de recherche et de soutien énumérées à la liste jointe au sommaire décisionnel, traitées par le Service des finances durant le mois de juillet 2024 et encourues par les conseillers de la Ville de Laval durant l'année 2024, tel que requis par l'article 22 du Règlement L-12315 concernant le remboursement des dépenses de recherche et de soutien.

(SD-2024-3626)

CE-20240904-3134

RÉSOLUTIONS ABROGÉES - RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - AVIS DE MOTION - ADOPTION - RÈGLEMENT L-13050

ATTENDU QUE, par ses résolutions CE-20231129-3917, CE-20231129-3918 et CE-20231129-3919, le comité exécutif recommandait au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13050 décrétant l'exécution de travaux de rénovation et de mise aux normes de l'Hôtel de ville de Laval et décrétant un emprunt de 46 507 000 \$ à cette fin, demandait à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption du règlement et recommandait au conseil d'adopter le règlement;

ATTENDU QUE ledit règlement doit être annulé suite à la résiliation du contrat OS-SP-30048 avec l'adjudicataire Affleck de la Riva;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger lesdites résolutions et qu'un nouveau projet de règlement sera présenté pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'abroger les résolutions CE-20231129-3917, CE-20231129-3918 et CE-20231129-3919.

(SD-2024-4475)

CE-20240904-3135

DÉPÔT - DÉBOURSÉS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte des rapports de la trésorière du 29 juillet et du 28 août 2024 concernant des déboursés de 22 279 363,19 \$.



(SD-2024-4528)

CE-20240904-3136

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2182

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2182, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de restauration et de rénovation de la résidence de création Marcel-Saint-Pierre, pour une période de 365 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

2633-2312 Québec inc. (Arthier)
2 630 628 \$.

(CT:1805924)
(SD-2024-3379)

CE-20240904-3137

DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES
MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-2182

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par 2633-2312 Québec inc. (Arthier) pour les travaux de restauration et de rénovation de la résidence de création Marcel-Saint-Pierre, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser ZED Architectes inc. à effectuer la surveillance en architecture durant la réalisation desdits travaux, la phase B, assistance technique, au montant de 23 149,53 \$ et la phase C, surveillance, au montant de 31 041,41 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-29676, lot 3;

d'autoriser Bouthillette Parizeau inc. à effectuer la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, la phase B, assistance technique, au montant de 6 323,63 \$ et la phase C, surveillance, au montant de 20 120,62 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-29677, lot 1;

d'autoriser Groupe ABS inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant de 32 517,46 \$;



de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 1;

d'autoriser GBI Expert-conseils inc. à effectuer la surveillance en qualité de l'air durant la réalisation desdits travaux, phase B, assistance technique, au montant de 11 497,50 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-GI23-04;

d'autoriser EMS Structure inc. à effectuer la surveillance des travaux civil et structure durant la réalisation desdits travaux, la phase B, assistance technique, au montant de 12 129,86 \$ et la phase C, surveillance, au montant de 21 212,89 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-29677, lot 2;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2182 par le conseil municipal.

(CT:1805924)
(SD-2024-3379)

CE-20240904-3138

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2004

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2004, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de construction d'un chalet, d'installations aquatiques et de divers aménagements extérieurs au parc Pie-X, pour une période de 22 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

9356-0175 Québec inc. (Le Groupe CIBS)
22 685 499,61 \$.

(CT:1807164)
(SD-2024-3535)

CE-20240904-3139

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉBUT,
SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX -
CONTRAT DOS-2004

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:



d'autoriser le début des travaux par 9356-0175 Québec inc. (Le Groupe CIBS) pour les travaux de construction d'un chalet, d'installations aquatiques et de divers aménagements extérieurs au parc Pie-X, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Poirier Fontaine Architectes inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en architecture durant la réalisation desdits travaux, la phase B, assistance technique, au montant de 310 791,34 \$ et la phase C, surveillance, au montant de 519 497,94 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-755;

d'autoriser FNX-Innov inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant de 316 735,95 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 4;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2004 par le conseil municipal.

(CT:1807164)
(SD-2024-3535)

CE-20240904-3140

AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC - CONTRAT DOS-2004

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec et pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés via le ministre des Finances au montant estimé de 10 845 \$, dans le cadre du contrat DOS-2004 pour les travaux de construction d'un chalet, d'installations aquatiques et de divers aménagements extérieurs au parc Pie-X, conditionnellement à l'adjudication dudit contrat par le conseil municipal.

(CT:1807164)
(SD-2024-3535)

CE-20240904-3141

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2175



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2175, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionné, pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de drainage ainsi que des travaux préliminaires de rue, de pavage, de trottoirs, de bordures, d'un réseau cyclable et d'éclairage par distribution souterraine sur les boulevards de la Renaissance et des Rossignols, pour une période de 1084 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Les Constructions CJRB inc.
10 833 656,43 \$.

(CT:1807741)
(SD-2024-3604)

CE-20240904-3142

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉBUT,
SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX -
CONTRAT DOS-2175

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

d'autoriser le début des travaux par Les Constructions CJRB inc. pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de drainage ainsi que des travaux préliminaires de rue, de pavage, de trottoirs, de bordures, d'un réseau cyclable et d'éclairage par distribution souterraine sur les boulevards de la Renaissance et des Rossignols, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser WSP inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, au montant de 867 159,05 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-482, lot 1;

d'autoriser Stantec Experts-Conseils ltée à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant de 248 482,02 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 2;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2175 par le conseil municipal.

(CT:1807741)
(SD-2024-3604)



CE-20240904-3143	AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC - CONTRAT DOS-2175
------------------	--

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec et pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés via le ministre des Finances au montant estimé de 55 807,50 \$, dans le cadre du contrat DOS-2175 pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de drainage ainsi que des travaux préliminaires de rue, de pavage, de trottoirs, de bordures, d'un réseau cyclable et d'éclairage par distribution souterraine sur les boulevards de la Renaissance et des Rossignols, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2175 par le conseil municipal.

(CT:1807741)
(SD-2024-3604)

CE-20240904-3144	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2170
------------------	---

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2170, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de réfection majeure des 5e et 6e étages du 1333, boulevard Chomedey, pour les services de l'évaluation foncière et des finances, pour une période de 24 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Montarville Gestion et Construction inc.
3 096 572,24 \$.

(CT:1808712)
(SD-2024-3716)

CE-20240904-3145	DÉBUT ET SURVEILLANCE - CONTRAT DOS-2170
------------------	--

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Montarville Gestion et Construction inc. pour les travaux de réfection majeure des 5e et 6e étages du 1333, boulevard Chomedey, pour les services de l'évaluation foncière et des finances, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;



d'autoriser MLC Associés inc. à effectuer la surveillance en architecture durant la réalisation des travaux, la phase B, soutien technique durant la construction, au montant de 23 093,30 \$ et la phase C, surveillance des travaux sans résidence, au montant de 30 791,08 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-30311, lot 1;

d'autoriser Cardin Julien inc. à effectuer la surveillance en ingénierie durant la réalisation des travaux, la phase B, soutien technique durant la construction, au montant de 26 011,20 \$ et la phase C, surveillance des travaux sans résidence, au montant de 5 883,48 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-30310, lot 1;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2170 par le conseil municipal.

(CT:1808712)
(SD-2024-3716)

CE-20240904-3146

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2417

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2417, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition d'accessoires de chambres de vannes, de regards et de puisards, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

St-Germain égouts et aqueducs inc.
1 379 700 \$.

(CT:1809183)
(SD-2024-3776)

CE-20240904-3147

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2392

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2392, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour la gestion du Port de Plaisance Laval-sur-le-Lac, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents



d'appel d'offres:

Marina Bo-Bi-No Sport inc.
949 946,45 \$.

(CT:1809745)
(SD-2024-3893)

CE-20240904-3148

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2400

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2400, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition en location d'équipements d'impression et gestion du parc, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Copiscope inc. / Delcom
1 691 244,32 \$.

(CT:1810531)
(SD-2024-3984)

CE-20240904-3149

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-
2574

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour des ententes-cadres pour des services professionnels d'ingénieurs-conseils relatifs aux ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2024-4104)

CE-20240904-3150

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2408

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2408, au soumissionnaire et aux montants ci-dessous mentionnés, pour les services de caractérisation de l'amiante, d'échantillonnage de matériaux contaminés et d'estimation des coûts de démolition ou de dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante, pour une période de 48 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Environnement S-air inc.
lot 1
321 487,35 \$;

lot 2
330 110,47 \$.

(CT:1811363)
(SD-2024-4133)

CE-20240904-3151

RECOMMANDATION AU CONSEIL - QUANTITÉS
SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT SP-
30268

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser, dans le cadre de l'acquisition de pièces et d'accessoires d'égout et d'aqueduc, prévue au contrat SP-30268, la modification suivante:

des quantités supplémentaires au montant de 402 412,50 \$ à Albert Viau, une division d'Emco Corporation, et dont le détail apparaît au rapport du Service des travaux publics daté du 26 juillet 2024 joint au sommaire décisionnel.

(CT:1811787)
(SD-2024-4190)

CE-20240904-3152

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2423

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2423, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de pièces et d'équipements informatiques, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Solik Info inc.
943 797,03 \$.



(CT:1811855)
(SD-2024-4203)

CE-20240904-3153 RECOMMANDATION AU CONSEIL - OCTROI - CONTRAT
DOS-2335

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-2335, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition d'un système de vélos en libre-service compatible avec le système existant à Laval et à Montréal, pour une période d'un an, le tout selon les termes et conditions de son offre de services et des documents de demande de prix:

PBSC Solutions Urbaines inc.
4 330 455,19 \$.

(CT:1812063)
(SD-2024-4225)

CE-20240904-3154 DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13078-F - CONTRAT DOS-2335

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13078-F, un montant de 3 954 300 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'octroi du contrat DOS-2335 par le conseil municipal.

(CT:1812063)
(SD-2024-4225)

CE-20240904-3155 RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2330

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2330, au soumissionnaire et aux montants ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de pièces de contrôle incluant le service et l'assistance technique, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Techno-Contact inc.
lot 1



344 925 \$;

lot 2
137 970 \$.

(CT:1812450)
(SD-2024-4267)

CE-20240904-3156

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-2551

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour un contrat de service d'un entrepreneur général et spécialisé en systèmes CVCA pour divers travaux sur demande;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2024-4281)

CE-20240904-3157

OCTROI - CONTRAT DOS-2610

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'octroyer le contrat DOS-2610, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service sur demande de location de salles de réception au Sheraton Laval, le tout selon les termes et conditions de son offre de services et des documents de demande de prix:

Hôtel Sheraton Laval
137 970 \$.

(CT:1813144)
(SD-2024-4373)

CE-20240904-3158

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2469

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2469, au



soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de mise à niveau des entrées électriques et distributions aux garages municipaux 2, 4 et 5, pour une période de 270 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

9367-8522 Québec inc. / Le Groupe Provil
4 809 535,21 \$.

(CT:1813243)
(SD-2024-4393)

CE-20240904-3159

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉBUT,
SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX -
CONTRAT DOS-2469

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

d'autoriser le début des travaux par 9367-8522 Québec inc. / Le Groupe Provil pour les travaux de mise à niveau des entrées électriques et distributions aux garages municipaux 2, 4 et 5, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Groupe Carbonic inc. à effectuer l'assistance technique, phase B, au montant de 90 900,21 \$ et la surveillance, phase C, au montant de 121 200,29 \$, durant la réalisation desdits travaux;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-1452;

d'autoriser Les Services EXP inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant de 87 995,89 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 3;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2469 par le conseil municipal.

(CT:1813243)
(SD-2024-4393)

CE-20240904-3160

AUTORISATION - PAIEMENT - PLATEFORME TRACES
QUÉBEC - CONTRAT DOS-2469

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec et pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés au ministre des Finances, au montant estimé de 1 115 \$, dans le cadre du contrat DOS-2469 pour les travaux de mise à niveau des entrées électriques et distributions aux garages municipaux 2, 4 et 5, conditionnellement à l'adjudication dudit contrat par le conseil municipal.

(CT:1813243)
(SD-2024-4393)

CE-20240904-3161

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12900-F - CONTRAT DOS-2469

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12900-F, un montant de 1 372 600 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2469 par le conseil municipal.

(CT:1813243)
(SD-2024-4393)

CE-20240904-3162

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU MAIRE - ÉTAT DE SITUATION DE FORCE MAJEURE - INONDATIONS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du rapport préliminaire du Maire sur l'état de la situation de force majeure décrétée le 19 août 2024 concernant des inondations sur tout le territoire de la Ville.

(SD-2024-4493)

CE-20240904-3163

APPROBATION - AVENANT 3 - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE ET MINISTRE DÉLÉGUÉ À L'ÉCONOMIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'avenant 3 à la convention d'aide financière entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, le ministre



délégué à l'Économie et la Ville de Laval pour les exercices financiers 2020-2021 à 2024-2025, dans le cadre de la création du réseau Accès entreprise Québec, afin de permettre un versement final pouvant aller jusqu'à 200 000 \$ pour la période s'échelonnant du 1er avril 2024 au 31 mars 2025;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit avenant.

(SD-2024-3381)

CE-20240904-3164

APPROBATION - ENTENTE DE COMMANDITE - GLOBCO INTERNATIONAL INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente de commandite à intervenir entre la Ville de Laval et Globco International inc. concernant le versement d'une contribution au monant de 10 000 \$ à la Ville dans le cadre de la tenue du salon annuel «Rendez-vous - Exportation» le 23 octobre 2024;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(SD-2024-4111)

CE-20240904-3165

RECOMMANDATION AU CONSEIL - TOPONYMIE - CENTRE COMMUNAUTAIRE EUGÉNIE-LECOT-LAVOIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de renommer le centre communautaire Vimont situé sur le lot 1 232 342 du cadastre du Québec «Centre communautaire Eugénie-Lecot-Lavoie», et ce, conformément à la résolution du comité de toponymie numéro CT-2024-10.

(SD-2024-3173)

CE-20240904-3166

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - DOCUMENT - MODIFICATIONS - RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.6

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le document indiquant la nature



des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme pour tenir compte du Règlement numéro S.A.D.R.-1.6 modifiant le Règlement S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval.

(SD-2024-3493)

CE-20240904-3167

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÉSOLUTION - DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE - MODIFICATION
DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
RÉVISÉ

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

d'adopter une résolution pour demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) d'accorder à la Ville de Laval un délai supplémentaire de 6 mois pour adopter un règlement modifiant son Schéma d'aménagement et de développement révisé, afin de se conformer à l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire «Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages»;

d'autoriser le Service de l'urbanisme à déposer la demande d'extension de délai auprès du MAMH, incluant le document justificatif joint au sommaire décisionnel.

(SD-2024-3563)

CE-20240904-3168

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT CDU-1-8

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro CDU-1-8 modifiant le Règlement CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'étendre les usages autorisés à l'extérieur du périmètre urbain pour des raisons de sécurité publique.

(SD-2024-4185)

CE-20240904-3169

RECOMMANDATION AU CONSEIL - TOPONYMIE - THÉÂTRE
DU BOUT-DE-L'ÎLE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil de nommer le théâtre situé au 10585, boulevard Lévesque Est, sur le lot 1 982 851 du cadastre du Québec, «Théâtre du Bout-de-l'Île», et ce, conformément à la résolution du Comité de toponymie numéro CT-2024-14.

(SD-2024-4294)

CE-20240904-3170

RECOMMANDATION AU CONSEIL - TOPONYMIE - THÉÂTRE
DU VIEUX-SAINT-VINCENT

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de nommer le théâtre situé au 1086, avenue du Collège, sur le lot 1 628 941 du cadastre du Québec, «Théâtre du Vieux-Saint-Vincent», et ce, conformément à la résolution du comité de toponymie numéro CT-2024-15.

(SD-2024-4295)

Au point 43.7 de l'ordre du jour, le conseiller Ray Khalil déclare un conflit d'intérêt et se retire des discussions.

CE-20240904-3171

ADOPTION - RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION
D'UN IMMEUBLE

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter une résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'y permettre une proposition d'affichage sur les lots compris dans le plan cadastral complémentaire PC-34225 du cadastre du Québec et, de façon précise, d'y permettre:

entre le bandeau du rez-de-chaussée et le dernier étage, l'installation de 6 enseignes sur la façade nord, de 4 enseignes sur la façade est et de 6 enseignes sur la façade sud du volume de bâtiment constitué du

numéro d'immeuble 600, rue Lucien-Paiement (tour 2), alors que le concept d'affichage ne peut être approuvé en vertu de la section 20 du chapitre 1 du titre 8 du CDU-1;

au 2^e étage, l'installation de 3 enseignes sur la façade ouest, de 3 enseignes sur la façade nord et d'une enseigne sur la façade sud du volume de bâtiment constitué du numéro d'immeuble 755, boulevard Le Corbusier (tour 1), alors que le concept d'affichage ne peut être approuvé en vertu de la section 20 du chapitre 1 du titre 8 du CDU-1;

au 2^e étage, l'installation d'une enseigne sur la façade est et d'une enseigne sur la façade sud du volume de bâtiment constitué du numéro d'immeuble 550, rue Lucien-Paiement (tour 3), alors que le concept d'affichage ne peut être approuvé en vertu de la section 20 du chapitre 1 du titre 8 du CDU-1;

l'installation de 2 enseignes par façade au-dessus du plancher du dernier étage sur les façades nord, est et sud du volume de bâtiment constitué du numéro d'immeuble 600, rue Lucien-Paiement (tour 2), alors qu'une seule enseigne par façade peut être installée au-dessus du plancher du dernier étage;

une superficie totale d'enseignes de 109,34 m² sur la façade nord, de 82,14 m² sur la façade est et de 109,34 m² sur la façade sud du volume de bâtiment constitué du numéro d'immeuble 600, rue Lucien-Paiement (tour 2), alors que la superficie totale d'enseignes de ces façades ne peut excéder respectivement 28,13 m², 15,26 m² et 29,85 m²;

une superficie totale d'enseignes de 30,74 m² sur la façade sud du volume de bâtiment constitué du numéro d'immeuble 550, rue Lucien-Paiement (tour 3), alors que la superficie totale d'enseignes de cette façade ne peut excéder 11,49 m²;

une superficie totale d'enseignes de 21,76 m² sur la façade nord du volume de bâtiment constitué du numéro d'immeuble 755, boulevard Le Corbusier (tour 1), alors que la superficie totale d'enseignes de cette façade ne peut excéder 13,99 m²;

des enseignes d'une superficie de 22,03 m² chacune situées au-dessus du plancher du dernier étage sur les façades nord, sud et est du volume de bâtiment constitué du numéro d'immeuble 600, rue Lucien-Paiement (tour 2), alors que la superficie d'une telle enseigne ne peut excéder 20 m²;

une enseigne d'une superficie de 22,03 m² située au-dessus du plancher du dernier étage sur la façade sud du volume de bâtiment constitué du numéro d'immeuble 550, rue Lucien-Paiement (tour 3), alors que la superficie d'une telle enseigne ne peut excéder 14 m²;

l'installation de 2 enseignes d'un même établissement sur la marquise située sur la façade est du volume de bâtiment constitué du numéro d'immeuble 550, rue Lucien-Paiement (tour 3), alors qu'une seule enseigne par établissement peut être installée sur une marquise;

conditionnellement à ce que:



toute enseigne qui se localise au-dessus du 2e étage du bâtiment principal doit se localiser à l'extrémité de l'un des 4 coins d'une section de mur et doit être alignée à une enseigne située dans le coin horizontalement opposé de cette section de mur. Au plus une enseigne peut être installée dans chacun de ces coins de mur;

toute enseigne qui se localise au-dessus du 1er étage du bâtiment principal doit être posée à plat sur ce bâtiment et sur un panneau tympan d'un mur-rideau.

(SD-2024-4302)

CE-20240904-3172

DEMANDE D'EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT
ACCEPTÉE - SHAHIN GHASEMI

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir les cases de stationnement requises au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme EX-2024-10 de Shahin Ghasemi, propriétaire, à l'effet de permettre l'exemption de 2 cases de stationnement dans le cadre de l'ajout de 2 logements au sous-sol du bâtiment principal sur le lot 1 627 142 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-219.

(SD-2024-4431)

CE-20240904-3173

DEMANDE D'EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT
ACCEPTÉE - EMMANY TSHIBAKA BILAMBA

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir les cases de stationnement requises au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme EX-2024-18 de Emmany Tshibaka Bilamba, propriétaire, à l'effet de permettre l'exemption de 5 cases de stationnement dans le cadre de l'ajout de 8 logements à un bâtiment multifamilial existant sur le lot 1 782 252 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-220.

(SD-2024-4433)

CE-20240904-3174

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ DE GESTION
QUERBES INC.



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre Société de Gestion Querbes inc. et Ville de Laval concernant la contribution municipale de base à verser au projet Curé-Labelle dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(SD-2024-4437)

CE-20240904-3175

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - HASAN FALIH ET SURA MAHMOUD

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2023-0100 de Hasan Falih et Sura Mahmoud, propriétaires, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 2 000 915 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-221.

(SD-2024-4443)

CE-20240904-3176

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - 9265-5950 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2023-0146 de 9265-5950 Québec inc., propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 3 étages sur les lots 1 673 327 et 1 673 331 (lot projeté 6 638 364) du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-222.

(SD-2024-4445)

CE-20240904-3177

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - JOSEPH BRANDONE ET ANNE CATHERINE COTIGNOLA



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2023-0157 de Joseph Brandone et Anne Catherine Cotignola, propriétaires, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 1 633 615 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-223.

(SD-2024-4448)

CE-20240904-3178

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - KARIM HADDAK ET NORA DEGHMOUM

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0044 de Karim Haddak et Nora Deghmoum, propriétaires, à l'effet de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée de 2 étages sur le lot 6 437 788 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-224.

(SD-2024-4450)

CE-20240904-3179

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL ACCEPTÉE - ACE HOLDINGS LTD.

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'accepter la demande UC-2023-6 de M. Nayef Mitri, représentant de Ace Holdings Ltd., propriétaire, à l'effet d'autoriser, sur le lot 1 099 987 du cadastre du Québec, situé au 266, boulevard Curé-Labelle, l'usage conditionnel «Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement (5512)» du groupe d'usage «Commerce et services reliés à l'automobile (C5)», au sens du Règlement numéro CDU-1, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-232.

Cet usage est autorisé sous réserve du respect des conditions suivantes:

que la réalisation de l'aménagement paysager et de la plantation des végétaux montrés sur le plan d'aménagement paysager réalisé par Zachary Garneau du Groupe EAG, daté du 28 mai 2024 et dont la dernière révision est datée du 16 juillet 2024, se fasse dans un délai maximal de 1 an suivant l'adoption par le comité exécutif de la



résolution autorisant l'usage conditionnel;

que les façades du bâtiment soient remises en bon état à la suite du retrait des enseignes de l'occupant précédent et que l'entretien du revêtement extérieur soit assuré par le requérant.

(SD-2024-4456)

CE-20240904-3180

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -
STÉPHANE FORTIN ET NATHALIE HAMEL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0053 de Stéphane Fortin et Nathalie Hamel, propriétaires, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 1 632 951 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU 2024-225.

(SD-2024-4489)

CE-20240904-3181

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - 9495-
2256 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2023-0088 de 9495-2256 Québec inc., propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 3 étages sur le lot 1 642 133 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-226.

(SD-2024-4498)

CE-20240904-3182

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - 9080-
5888 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2023-0106 de 9080-5888 Québec inc., propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 3 étages sur le lot 1 219 603 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-227.



(SD-2024-4499)

CE-20240904-3183 DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - NOVEDEV INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2023-0161 de Novedev inc., propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 8 étages sur le lot 6 601 712 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-228.

(SD-2024-4501)

CE-20240904-3184 DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - 9473-0041 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0001 de 9473-0041 Québec inc., propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 2 étages sur le lot 6 551 873 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-229.

(SD-2024-4502)

CE-20240904-3185 DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - GROULX AUTOS INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0027 de Groulx Autos inc., propriétaire, à l'effet de permettre la rénovation d'un poste d'essence sur les lots 1 627 394 et 1 627 395 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-230.

(SD-2024-4503)



CE-20240904-3186

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - CURE-LABELLE AND SAINT-ELZEAR WEST BLVD HOLDINGS ULC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0092 de Cure-Labelle and Saint-Elzear West Blvd Holdings ULC, propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment commercial isolé d'un étage sur les lots 4 006 234, 4 247 373, 4 601 796 et 6 456 639 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-231.

(SD-2024-4505)

CE-20240904-3187

ADOPTION - PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOTS 1 642 100, 4 549 605, 4 549 606 ET 4 549 607

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'y permettre l'usage temporaire «Évènement spécial d'espace récréatif extérieur et de démonstration de logements intergénérationnels» sur les lots 1 642 100, 4 549 605, 4 549 606 et 4 549 607 du cadastre du Québec, situés sur la rue Labelle, à l'intersection de la rue d'Orly, et, de façon précise, d'y permettre:

l'usage temporaire «Évènement spécial d'espace récréatif extérieur et de démonstration de logements intergénérationnels», conformément aux dispositions applicables à un «Évènement spécial ou foire, spectacle extérieur, festival, fête populaire, marché de Noël, fête foraine et cirque», sous réserve des dispositions qui suivent:

cet usage temporaire à 0 m d'une ligne latérale ou arrière de terrain au lieu de 3 m;

cet usage temporaire pour une durée maximale de 5 ans à compter de l'entrée en vigueur de la résolution de PPCMOI au lieu de 2 périodes d'exploitation d'au plus 25 jours consécutifs;



l'implantation d'un conteneur accessoire à cet usage temporaire à au moins 1 m d'une ligne latérale ou arrière de terrain au lieu de 3 m;

un bâtiment temporaire accessoire à cet usage temporaire d'une hauteur maximale de 8 m au lieu de 3,7 m;

l'installation et la désinstallation d'un kiosque, d'un bâtiment, d'une roulotte ou d'un conteneur temporaire à l'intérieur de la période autorisée pour cet usage temporaire, et ce, sans que les délais maximaux prévus aux articles 307 et 310 du Règlement numéro CDU-1 ne s'appliquent;

l'architecture des bâtiments, l'aménagement du terrain, l'aménagement du stationnement et l'affichage pour l'exercice de cet usage temporaire sans que les dispositions relatives à ces travaux des titres 5 et 7 du Règlement numéro CDU-1 ne s'appliquent;

l'aménagement d'une surface carrossable sur une superficie de 250 m² ou plus pour l'exercice de cet usage temporaire sans être assujéti à la procédure relative au PIIA de la section 3 du chapitre 1 du titre 8 du Règlement numéro CDU-1 (PIIA Grandes artères).

(SD-2024-4512)

CE-20240904-3188

APPROBATION - PROJET DE LETTRE - PROJET DE
RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOTS 1 642 100, 4
549 605, 4 549 606 ET 4 549 607

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le projet de lettre à expédier aux citoyens à inviter à l'assemblée publique de consultation concernant le projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval sur les lots 1 642 100, 4 549 605, 4 549 606 et 4 549 607 du cadastre du Québec ainsi que le plan et la liste des adresses de ces citoyens.

(SD-2024-4512)

CE-20240904-3189

CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE RÉSOLUTION
AUTORISANT UN PPCMOI - LOTS 1 642 100, 4 549 605, 4 549
606 ET 4 549 607

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de fixer la date de l'assemblée publique de consultation au 19 septembre 2024 à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville et par voie de visioconférence, concernant le projet de résolution autorisant



un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval sur les lots 1 642 100, 4 549 605, 4 549 606 et 4 549 607 du cadastre du Québec.

(SD-2024-4512)

CE-20240904-3190

REEMPLACEMENT CADASTRAL - LOTS 1 375 346 ET P.1 375 367 - PL-2024-45

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 238 800 \$.

(SD-2024-4519)

CE-20240904-3191

DÉPÔT - DÉCISION - DÉMOLITION-BÂTIMENT - ÉRIC HÉBERT ET NANCY SIROIS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de la décision rendue le 15 août 2024 par le Comité de démolition pour la demande de démolition DE-2023-17 de M. Éric Hébert et Mme Nancy Sirois, propriétaires, à la suite de l'audition publique du 15 août 2024.

(SD-2024-4522)

CE-20240904-3192

DÉPÔT - DÉCISION - DÉMOLITION-BÂTIMENT - JOSÉE VINCENT

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de la décision rendue le 15 août 2024 par le Comité de démolition pour la demande de démolition DE-2024-8 de Mme Josée Vincent, propriétaire, à la suite de l'audition publique du 15 août 2024.

(SD-2024-4523)

CE-20240904-3193

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13119



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13119 décrétant l'exécution de travaux de réaménagement de l'avenue Léo-Lacombe (tronçon nord) et de prolongement du parc Napoléon-Prud'homme et un emprunt de 5 464 000 \$ à cette fin.

(SD-2024-4236)

CE-20240904-3194

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13119

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13119 décrétant l'exécution de travaux de réaménagement de l'avenue Léo-Lacombe (tronçon nord) et de prolongement du parc Napoléon-Prud'homme et un emprunt de 5 464 000 \$ à cette fin.

(SD-2024-4236)

CE-20240904-3195

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13119

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13119 décrétant l'exécution de travaux de réaménagement de l'avenue Léo-Lacombe (tronçon nord) et de prolongement du parc Napoléon-Prud'homme et un emprunt de 5 464 000 \$ à cette fin.

(SD-2024-4236)

CE-20240904-3196

INSTALLATION - SIGNALISATION

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser l'installation d'une série de 2 bollards sur la 6e Rue, entre le boulevard Robin et la 8e Avenue, et dont le détail apparaît au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro 24-SI/136 préparés par le Service de l'ingénierie le 5 juin 2024;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation.



(SD-2024-4244)

CE-20240904-3197

RECOMMANDATION AU CONSEIL - PROGRAMMATION
RÉVISÉE - TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU
QUÉBEC (TECQ) 2019-2024

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

de s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

de s'engager à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

d'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de la programmation des travaux révisée, version 5, jointe au sommaire décisionnel et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

de s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des 5 années du programme;

de s'engager à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

d'attester par la présente résolution que la programmation de travaux révisée, version 5, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète



les prévisions de coûts des travaux admissibles.

(SD-2024-4256)

CE-20240904-3198

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE
CONTRAT DOS-482

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser, dans le cadre des services professionnels d'ingénieurs-conseils durant la construction pour divers projets d'infrastructures municipales sur l'ensemble du territoire de la Ville de Laval prévus au contrat DOS-482, des honoraires supplémentaires à Cima+ requis pour défrayer le coût des services professionnels en lien avec les travaux de réhabilitation des conduites d'égouts par chemisage sur diverses rues de la Ville, au montant de 5 748,75 \$.

(CT:1813204)
(SD-2024-4383)

CE-20240904-3199

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE
L'EAU - CONTRAT DOS-482

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 5 250 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement des honoraires supplémentaires de Cima+ requis pour défrayer le coût des services de surveillance «prévus au contrat DOS-482» en lien avec les travaux de réhabilitation des conduites d'égouts par chemisage sur diverses rues de la Ville de Laval, et ce, pris à même la réserve financière pour le service de l'eau.

(CT:1813204)
(SD-2024-4383)

CE-20240904-3200

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-12823

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-12823 décrétant l'exécution de travaux de services municipaux sur la rue Cousteau entre le boulevard Sainte-Rose et la rue Séguin et décrétant un emprunt de 6 938 000 \$ à cette fin.

(SD-2024-4508)



CE-20240904-3201	AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-12823
	RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-12823 décrétant l'exécution de travaux de services municipaux sur la rue Cousteau entre le boulevard Sainte-Rose et la rue Séguin et décrétant un emprunt de 6 938 000 \$ à cette fin. (SD-2024-4508)
CE-20240904-3202	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
	RÈGLEMENT L-12823
	RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-12823 décrétant l'exécution de travaux de services municipaux sur la rue Cousteau entre le boulevard Sainte-Rose et la rue Séguin et décrétant un emprunt de 6 938 000 \$ à cette fin. (SD-2024-4508)
CE-20240904-3203	RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
	MANDAT - CONTRAT DOS-1858
	RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'autoriser un mandat à Arkéos inc. au montant de 345 793,06 \$, pour des services professionnels d'archéologie pour la réalisation d'interventions archéologiques, dans le cadre du projet de restauration et de rénovation de la résidence de création Marcel-Saint-Pierre; de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-1858, lot 1; le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2182 par le conseil municipal. (CT:1812898) (SD-2024-4344)



CE-20240904-3204

DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS
- CONTRAT DOS-1858

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 315 756 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement d'un mandat à Arkéos inc. pour des services professionnels d'archéologie pour la réalisation d'interventions archéologiques liées à la restauration et à la rénovation de la résidence de création Marcel-Saint-Pierre, et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations, conditionnellement à l'autorisation dudit mandat et à l'adjudication du contrat DOS-2182 par le conseil municipal.

(CT:1812898)
(SD-2024-4344)

CE-20240904-3205

AUTORISATION - DÉPÔT DE CANDIDATURE - MÉRITE
MUNICIPAL 2024

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des immeubles, parcs et espaces publics à soumettre la candidature de la Ville de Laval au Mérite municipal 2024 dans la catégorie «Municipalité et développement durable» pour la mise en valeur du bois de la Source.

(SD-2024-4429)

CE-20240904-3206

RECOMMANDATION AU CONSEIL - MODIFICATIONS -
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver les modifications au programme triennal d'immobilisations (PTI) dans les projets suivants:

une diminution du PTI pour le projet «Réaménagement des espaces au 1333 Chomedey» afin que celui-ci passe de 6 220 000 \$ à 5 530 000 \$, dont 1 232 000 \$ en 2024;

une augmentation du PTI pour le projet «Résidence de création Marcel-Saint-Pierre» afin que celui-ci passe de 2 700 000 \$ à 3 390 000 \$ dont 600 000 \$ en 2024.

(SD-2024-4487)



CE-20240904-3207	INSTALLATION - SIGNALISATION
	RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: d'autoriser l'installation de panneaux de signalisation à l'Écocentre Dagenais Ouest afin de rendre la circulation plus fluide et sécuritaire, et dont le détail apparaît au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro 24-SI/202 préparés par le Service de l'ingénierie le 24 juillet 2024; d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation. (SD-2024-4524)
CE-20240904-3208	AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13135
	RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13135 modifiant le Règlement L-12330 concernant le rejet des eaux usées dans les réseaux d'égout de la Ville de Laval et la tarification qui y est afférente. (SD-2024-4318)
CE-20240904-3209	RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13135
	RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13135 modifiant le Règlement L-12330 concernant le rejet des eaux usées dans les réseaux d'égout de la Ville de Laval et la tarification qui y est afférente. (SD-2024-4318)
CE-20240904-3210	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RÈGLEMENT L-13135
	RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13135



modifiant le Règlement L-12330 concernant le rejet des eaux usées dans les réseaux d'égout de la Ville de Laval et la tarification qui y est afférente.

(SD-2024-4318)

CE-20240904-3211

AUTORISATION - DÉPÔT - DEMANDE AIDE FINANCIÈRE -
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) au montant de 1 078 077 \$ pour le projet d'acquisition du lot 5 300 269 du cadastre du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue, phase II;

d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe du Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire que ces documents ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière;

de signifier à la CMM que la Ville de Laval s'engage à payer sa part d'investissement au projet;

de confirmer l'engagement de la Ville à:

maintenir un accès permanent et public des terrains visés par le projet et à maintenir l'accès gratuit ou lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la CMM;

devenir propriétaire du terrain acquis en totalité;

assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés du terrain visé par le projet par des mesures appropriées;

inscrire le lot 5 300 269 dudit cadastre au répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation;

réaliser les activités de communication énoncées à la présente demande de financement.

(SD-2024-4472)

CE-20240904-3212

RECOMMANDATION AU CONSEIL - LOCATION - HEURES
DE GLACE - PLACE BELL



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser la location jusqu'à 1 297 heures de glace à la Place Bell, pour un montant maximum de 508 333,22 \$, afin de couvrir les besoins des associations sportives de glace pour la saison 2024-2025.

(CT:1805010)
(SD-2024-3240)

CE-20240904-3213

APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - BUREAU D'AIDE ET D'ASSISTANCE FAMILIALE PLACE SAINT-MARTIN INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et le Bureau d'aide et d'assistance familiale place Saint-Martin inc. concernant le versement d'une subvention à l'organisme, au montant de 61 050 \$, pour une programmation d'activités de loisirs gratuites pour les jeunes de 10 à 19 ans du Domaine Renaud;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1808698)
(SD-2024-3712)

CE-20240904-3214

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13145

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13145 modifiant le Règlement L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval.

(SD-2024-3990)

CE-20240904-3215

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13145

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à



l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13145 modifiant le Règlement L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval.

(SD-2024-3990)

CE-20240904-3216

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13145

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13145 modifiant le Règlement L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval.

(SD-2024-3990)

CE-20240904-3217

APPROBATION - ENTENTE DE PARTENARIAT - ARÉNA DU
ROCKET INC., CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE
LAVAL ET HÉMA-QUÉBEC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente de partenariat à intervenir entre la Ville de Laval, l'Aréna du Rocket inc., la Cité de la culture et du sport de Laval et Héma-Québec pour la tenue de la Collecte de sang des Lavallois à la Place Bell;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(SD-2024-4155)

CE-20240904-3218

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-13147

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13147 décrétant la construction du pavillon bois de l'Équerre et décrétant un emprunt de 11 666 000 \$ à cette fin.

(SD-2024-4513)



CE-20240904-3219

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13147

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13147 décrétant la construction du pavillon bois de l'Équerre et décrétant un emprunt de 11 666 000 \$ à cette fin.

(SD-2024-4513)

CE-20240904-3220

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13147

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13147 décrétant la construction du pavillon bois de l'Équerre et décrétant un emprunt de 11 666 000 \$ à cette fin.

(SD-2024-4513)

À 9 h 22, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière